

## **29 - Eclairage public - Programme de travaux 2014 - Demande de subventions au SYDED**

**Mme l'Adjointe ZEHAF, Rapporteur** : Le programme de travaux Eclairage Public 2014 (2<sup>ème</sup> tranche) susceptible de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED est constitué des opérations suivantes :

### **I - Travaux de rénovation**

- Passage piétons tramway/Polyclinique de Franche-Comté (sortie souterrain Allende → Rodin)
- Coursives Place Cassin
- Rue Chopard
- Rue du Repos
- Rue Beauregard
- Square Saint-Amour
- Rue Salomon

### **II - Suppression des dernières lanternes équipées de lampes fluo-ballon**

- Chemin du Vernois
- Rue des Chaprais
- Rue Mermoz
- Avenue de Chardonnet
- Chemin de Pirey
- Rue des Saulniers
- Chemin des Gravier Blancs
- Chemin des Essarts l'Amour
- Place de Coubertin
- Rue Arrachart
- Cité de la Bouloie
- Rue Roger Martin du Gard
- Cité des Montboucons
- Cité de l'Observatoire
- Rue Marulaz
- Impasse Mouillère
- Rue des Villas
- Rue des Villas Bisontines
- Rue Baudelaire
- Rue Verlaine
- Rue Jacob
- Chemin du Préventorium.

Les dépenses correspondantes à ces travaux sont à imputer au chapitre 21.814.2152.0089040.35000. Une somme de 600 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2014 au titre des tranches annuelles. Les dépenses relatives à ce programme s'effectueront dans la limite des crédits inscrits au budget, complétés des éventuelles décisions modificatives à intervenir.

Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 49 % du coût HT des travaux sur chacune des opérations décrites ci-avant.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux 2014,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAF, M. BIZE, M. POUJET, M. GROSPERRIN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.*